

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Étaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET, Stéphane BARBARIT, Sandra GODET, Mélanie PETITEAU

Excusés : Clément RECROSIO qui a donné pouvoir à Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Sonia CHENOUEAU, Séverine RIPOCHE

Date de convocation : 17 janvier 2023

M. Gérard GALLARD a été désigné secrétaire de séance

N°1/26.01.23

**FOURNITURES DENRÉES ALIMENTAIRES RESTAURANT SCOLAIRE –
AVENANT AU MARCHÉ RESTORIA**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'inflation sur le coût des denrées alimentaires

Vu la hausse du SMIC

Vu les conditions météorologiques et la situation géopolitique

Vu le marché conclu avec la société RESTORIA en juillet 2020 pour la fourniture des denrées alimentaires au restaurant scolaire

Considérant les difficultés du titulaire du marché à maintenir l'équilibre économique du marché

DECIDE :

- D'accepter l'avenant proposé portant sur la formule de révision des prix
- D'autoriser Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'avenant à intervenir

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 27 janvier 2023

Le Maire

Roseline PHILIPART



Le Maire

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.